



COMMENT VIVRE ET FAIRE EVOLUER L'EGALITE FILLES-GARCONS?

Objectifs

- Déconstruire les stéréotypes liés au sexe et à la sexualité ;
- S'appuyer sur l'éducation à la citoyenneté et sur l'engagement des élèves pour **promouvoir l'égalité** ;
- Faire de l'environnement scolaire un **espace de confiance** pour chacun et chacune ;
- Faire évoluer la **représentation des métiers** et favoriser leur découverte.

Les temps forts

25 novembre: journée nationale de **lutte contre les violences faites aux femmes**

8 mars: journée internationale des **droits des femmes**

Le 17 mai :Journée internationale de **lutte contre l'homophobie et la transphobie**

Toute l'année...

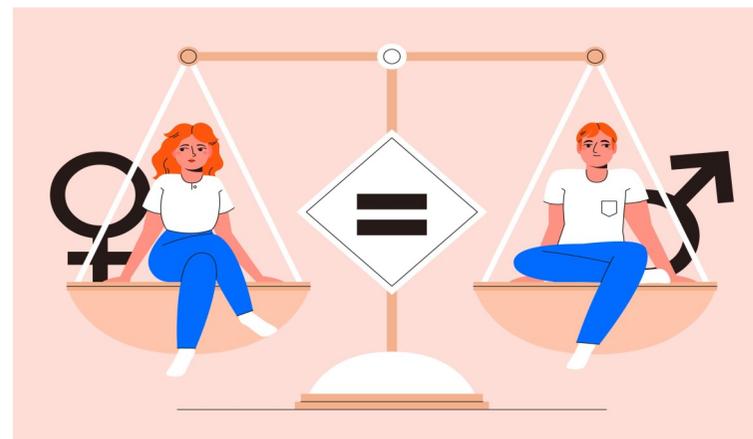
- Une équipe éducative sensibilisée
- Des actions de sensibilisation menées par l'équipe médico-sociale et/ou des partenaires extérieurs

Lycée Lumina Sophie Métiers de la Relation Client

10 Rue Mon idéal - 97233 SCHOELCHER

ce.9720424d@ac-martinique.fr Tel : 0596 61 41 07

RÉFÉRENT-E ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS



La mission

Dans chaque académie, une ou deux personnes sont nommées par la rectrice ou le recteur comme chargé-e -s de mission égalité filles-garçons.

Cette mission consiste à coordonner la mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école, en relation avec la Mission nationale "Prévention des discriminations et égalité fille-garçon" et les partenaires locaux (associations, entreprises, autres services de l'État).



Les équipes éducatives et les partenaires peuvent contacter les référents pour :

- se renseigner sur les formations offertes dans l'académie
- organiser et participer à des actions éducatives variées (*journées de sensibilisation, concours, ...*)
- mettre en place tout projet en faveur d'une égalité plus efficiente entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Les enjeux de l'égalité filles-garçons

L'égalité des filles et des garçons est la première dimension de l'égalité des chances que l'École doit garantir aux élèves : il s'agit d'une obligation légale et d'une mission fondamentale.

Une obligation légale

L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances des filles et des garçons.

L'École contribue, à tous les niveaux, à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes. Art L. 121-1 et L. 312-17-1 du code de l'éducation .

La loi du 8 juillet 2013 est venue rappeler que la transmission du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes se fait dès la formation dans les écoles élémentaires.

Elle a introduit un **nouvel enseignement moral et civique**, qui « fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que de la laïcité » (article L. 311-4 du code de l'éducation).

Elle a inscrit dans les **missions des écoles supérieures du professorat et de l'éducation** celle de « sensibiliser l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations » (article L. 721-2 du code de l'éducation).

Les organismes partenaires

- **"Femmes et mathématiques", "Femmes et sciences", "Femmes ingénieurs"** interviennent en milieu scolaire dans l'objectif d'encourager, chez les jeunes filles, les vocations pour les carrières scientifiques et technologiques, en améliorant notamment la connaissance des filières et des métiers. .

(<http://www.femmes-et-maths.fr/> - <http://www.femmesetsciences.fr/>
<http://www.femmes-ingenieurs.org/>)

- **"Elles bougent"** fait découvrir, par un dispositif de marrainage, les métiers d'ingénieures et techniciennes de l'automobile, de l'aéronautique, du spatial, du transport ferroviaire, du maritime et de l'énergie.

<http://www.ellesbougent.com/>

- **L'association française des femmes diplômées des universités (AFFDU)** organise chaque année un concours au sein des écoles et des établissements scolaires dénommé "Les Olympes de la parole".

<http://www.affdu.fr/>

- L'association **Réussir l'Égalité Femmes-Hommes (REFH)** œuvre d'une part, à alerter et agir - femmes et hommes ensemble - contre toute forme de discrimination et de violence en fonction du sexe, d'autre part à faire reconnaître et promouvoir les compétences des femmes afin d'accroître leur rôle et leur pouvoir de décision dans la vie professionnelle, sociale et publique.

<http://reussirlegalitefh.eu/>

- **Le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF)**, assure la direction, la coordination et la représentation nationale de l'activité d'un réseau de 112 Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) implantés sur l'ensemble du territoire

<http://www.infofemmes.com/v2/accueil.html>

Le Centre Hubertine Auclert, regroupe des associations, des collectivités locales et des syndicats. Il a pour principaux objectifs la sensibilisation de différents publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la production d'expertise dans ce domaine